



TP demande de prix services

SELECTION D'UN (E)
CONSULTANT(E) LOCAL(E) EN
CHARGE D'ANALYSE ET
AMELIORATION DU PLAN DE
FORMATION, ACCOMPAGNEMENT
ET SUIVI ACADEMIQUE DE RESEAUX
D'ECOLES DE PROXIMITE ET
RESEAUX DE CRS DE PROXIMITE.

COD22013-10025

1 Objet de la demande

| | |
|---|-----------------------|
| OBJET DE LA DEMANDE | |
| SELECTION D'UN (E) CONSULTANT(E) LOCAL(E) EN CHARGE D'ANALYSE ET AMELIORATION DU PLAN DE FORMATION, ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI ACADEMIQUE DE RESEAUX D'ECOLES DE PROXIMITE ET RESEAUX DE CRS DE PROXIMITE. | |
| REFERENCES ENABEL | COD22013-10025 |

2 Instructions aux soumissionnaires

| | |
|---|---|
| PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL durant la procédure | |
| NOM : | Timothée MUKENDI |
| FONCTION : | GPA |
| E-MAIL : | Timothee.mukendi@enabel.be en copiant renovat.nshimirimana@enabel.be |

| | | |
|---|--------|--|
| DONNEES RELATIVES à LA PROCEDURE | | |
| RÉCEPTION DES OFFRES : | DATE : | 07/02/2024 à 12h00 au plus tard |
| | LIEU : | Procurment.cod@enabel.be |
| DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES : | | 30 jours |

3 Termes de références

| DELAI DE LIVRAISON /EXECUTION /DUREE | |
|--|----------|
| Date <souhaité / obligatoire> output : | 25 jours |
| Date proposée par le soumissionnaire : | |

| PERSONNE DE CONTACT AU SEIN D'ENABEL exécution | |
|--|--|
| NOM : | Fatima IBRAHIM |
| FONCTION : | IM EDUBASE |
| E-MAIL : | Fatima.ibrahim@enabel.be |

3.1. Contexte et justification

Faisant partie du Portefeuille-Pays du Programme de Coopération bilatérale entre la Belgique et la République Démocratique du Congo (2023-2027), le sous-portefeuille « Kasai Oriental et Lomami (KorLom) est l'un de six sous portefeuilles constitutifs. Il est articulé sur six « Interventions » dont celle axée à l'éducation de base qui s'exécute en milieu urbain et péri-urbain de Mbuji-Mayi.

Cette intervention « Education de base » vise à améliorer l'accès, la rétention et l'achèvement d'une éducation de base de qualité de huit ans pour tous.

A son résultat 3 « Le staff pédagogique des établissements ciblés applique les compétences pédagogiques, didactiques et thématiques acquises, à travers l'utilisation des méthodes actives », l'intervention Education prévoit un appui à la dynamisation des structures prévues par l'EPST comme soutien pour la formation continue basée principalement sur les principes de 'formation par les pairs' au sein des écoles et CRS: les cellules de base (CB), les unités d'appui pédagogiques (UAP), les réseaux d'écoles de proximité (REP) et les CRS de proximité.

En République Démocratique du Congo, la formation continue a été définie comme une priorité un peu plus tard par l'arrêté départemental n° DEPS/CCE/001/0002/84 du 17 mars 1984 portant création d'un service national de formation (SERNAFOR) au sein de l'Inspection générale de l'enseignement primaire et secondaire. Elle constitue une réponse à la sous qualification des enseignants.

Les Réseaux d'Ecole de proximité, REP en acronyme, sont mentionnés dans la SSEF 2016-2025, p.76, comme une des structures mobilisables pour organiser la formation continue des enseignants et des cadres, au sein des sous-divisions éducationnelles. Un REP compte environ 5 écoles de proximités.

Dans le cadre d'appui, l'intervention déploiera un système de contrôle-qualité, tels que le suivi technique et académique du dispositif au niveau des REP et CRS de proximité, l'évaluation du transfert des apprentissages dans les pratiques de classe, le renforcement des capacités via des échanges physiques et/ou virtuels entre pairs.

Pour des appuis et formations appropriés, une analyse et une amélioration des plans de formation existants, par le développement d'outils de suivi de stage et d'accompagnement des encadreurs dans une approche de réseau de proximité (REP) et CRS de proximité, paraissent l'un des enjeux très importants.

C'est dans ce cadre que Enabel à travers l'intervention Education de base procède à la mobilisation d'un(e) consultant(e) pour conduire une analyse approfondie des besoins de 61 REP et 7 réseaux de CRS de proximité et améliorer des plans de formation existants.

3.2. Objectifs de la mission

Le mandat de la consultance est de conduire une analyse approfondie des besoins des REP et CRS de proximité et améliorer des plans de formation existants dans les sous divisions provinciales de l'Education de Mbujimayi 2, Katanda 2 et dans les réseaux de CRS de proximité de la ville de Mbuji-Mayi.

Spécifiquement :

- ✓ Evaluer des besoins des REP ;
- ✓ Evaluer des besoins des CRS de proximité ;
- ✓ Selon les résultats de l'évaluation, proposer des actions concrètes à mettre en œuvre pour la pérennisation des activités des REP et de CRS de proximité ;
- ✓ Améliorer des plans de formation existants par le développement d'outils de suivi de stage et d'accompagnement des encadreurs dans une approche de réseau de proximité (REP) et de CRS de proximité.

3.3. Méthodologie du travail

- ✓ Elaboration des outils de collecte des données et de formation des enquêteurs ;
- ✓ Formation et dispatch des inspecteurs itinérants et les inspecteurs sociaux / enquêteurs ;
- ✓ Organisation des entretiens avec les Inspools, les coordonnateurs et les membres des REP ;
- ✓ Suivi et accompagnement des enquêteurs dans la collecte des données ;
- ✓ Production du rapport préliminaire ;
- ✓ Restitution pour finaliser le rapport ;
- ✓ Production d'un rapport final ;
- ✓ Amélioration des outils existants des REP et de CRS de proximité.

3.4. Eligibilité et critères de qualification

- ✓ Les personnes morales ou physiques intéressées devront fournir des preuves des connaissances et / ou formation (BAC+5) en science de l'éducation, pédagogie appliquée, une expérience avérée de deux ans dans l'organisation et la conduite des missions de recherches pédagogiques (minimum deux missions de recherche avec preuve) ;
- ✓ Une expérience d'au moins 2 ans dans le développement des méthodologies des recherches pédagogiques ;
- ✓ Expérience de deux ans dans le domaine éducationnelle comme soutien pour la formation continue serait un atout majeur ;
- ✓ Connaissance des problèmes qui affectent la qualité de l'enseignement congolais, particulièrement la formation continue des enseignants et l'apprentissage des enfants ;
- ✓ Maîtrise du système éducatif congolais ;

- ✓ Sens des responsabilités et habileté à gérer correctement de l'information délicate ou confidentielle ;
- ✓ Excellentes capacités de synthèse, d'analyse et de rédaction.

3.5. Composition du dossier de soumission

Le dossier de soumission à cette offre comprendra :

1. Un dossier technique (sur 4 pages maximum) constitué de :
 - ✓ Une méthodologie de la prestation ;
 - ✓ Un chronogramme de travail sur terrain
2. Un C.V actualisé et copie des titres scolaires + formations, reprenant les expériences antérieures reprises ci-dessus au pont III. Pour les personnes morales, fournir le PV de l'expert aligné ;
3. Au moins deux preuves de prestations similaires antérieurs sanctionnées par soit des certificats de bonne exécution ou des exemplaires des rapports (acceptés) de recherches exécutées, avec les détails de contact dont les adresses emails et numéros de téléphone joignables ;
4. Offre financière

3.6. Livrables attendus et mode de paiement

| N° | Livrables | Sous bassement | Paiement |
|----|--|--|--------------------------|
| 1. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ La méthodologie détaillée sur la collecte des données ; ✓ Les outils de collecte et d'analyse des données ; ✓ Le chronogramme détaillé des activités ✓ Le rapport de formation des enquêteurs | PV de la réunion de cadrage PV de réception des outils produits Approbation du rapport | 25% du montant du marché |
| 2 | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Liste des outils à développer ✓ Le rapport provisoire et restitution | PV de réception des outils à produire | 30% du montant du marché |
| 3. | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Rapport final (maximum 18 pages de préférence - sans les annexes) ; ✓ Production des outils | PV de réception Approbation du rapport final | 45% du montant du marché |

3.7. Procédure de sélection et pondération à l'évaluation

La sélection des soumissionnaires et l'évaluation des offres se feront en trois étapes ci-dessus :

1. Evaluation en fonction des critères de sélection et motif d'exclusions :
 - Analyse de la pertinence des CV et Diplôme et/ou brevet, certification et attestation de formation pour les personnes physiques ;
 - Preuve des marchés similaires (au moins deux) ;
 - Déclaration sur honneur -motifs d'exclusion signée
2. Evaluation des dossiers techniques suivant leur pertinence (sur 70points)
 - Une méthodologie de la prestation, (45 points) ;
 - Un chronogramme de travail sur terrain (25 points)

Seules les offres financières dont les dossiers techniques ayant obtenus au moins 60%, seront évaluées.

3. L'offre financière (sur 30 points)

4 Conditions d'exécution services

4.1 Généralités

Sauf si spécifié autrement dans la commande ou tout document contractuel du Pouvoir Adjudicateur s'y rapportant, les présentes conditions s'appliquent aux marchés de services passés au nom et pour compte de Enabel (Pouvoir Adjudicateur).

4.2 Conformité de l'exécution

Les services doivent être conformes sous tous les rapports aux documents du marché. Même en l'absence de spécifications mentionnées dans les documents du marché, ils répondent en tous points aux règles de l'art.

4.3 Modalités d'exécution

La date de démarrage, les délais de d'exécution convenus ainsi que les instructions relatives au lieu d'exécution doivent être rigoureusement observés.

Tout dépassement du délai d'exécution, et ce pour quelque cause que ce soit, peut entraîner par la seule échéance du terme, l'application d'une amende pour retard d'exécution de 0,07% du montant total de la commande par semaine de retard entamée. Cette amende est limitée à un maximum de 10% du montant total de la commande.

En cas de retard excessif ou de tout autre défaut d'exécution, le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de résilier le marché et de relancer une nouvelle demande prix et de faire exécuter les prestations par un autre prestataire. Le surcoût éventuel est à charge du prestataire de services défaillant.

Tous frais quelconques auxquels le Pouvoir Adjudicateur serait exposé et imputables au prestataire de services défaillant, sont à charge de celui-ci et déduits des montants lui étant dus.

4.4 Réception des prestations

Le pouvoir adjudicateur dispose d'un délai de vérification maximum de trente jours à compter de la fin de la réalisation des services à réceptionner et en notifier le résultat au prestataire de services.

4.5 Facturation et paiement

Les factures sont établies en un seul exemplaire et respecte les prescriptions mentionnées dans le bon de commande.

La facture est envoyée à l'adresse mentionnée dans le bon de commande.

Les factures conformément établies et non contestées sont payées dans un délai de 30 jours de calendrier à compter de la réception des prestations..

4.6 Exonération de TVA

En fonction de la Convention Spécifique du Projet dans le cadre duquel les services sont prestés, Enabel est oui ou non dispensée de payer la TVA locale sur les services achetés.

En ce qui concerne l'applicabilité de la TVA belge, le lieu des services est déterminatif.

4.7 Assurances

Le prestataire de services est tenu de conclure toutes les assurances obligatoires et de conclure ou renouveler toutes les assurances nécessaires pour la bonne exécution du présent marché, en particulier les assurances « responsabilité civile » et « accidents de travail », et cela pendant toute la durée de la mission.

Le prestataire de services transmettra au Pouvoir Adjudicateur, sur simple demande, une copie des polices d'assurances auxquelles le prestataire a souscrit et la preuve du paiement régulier des primes qui sont à sa charge.

4.8 Droits de propriété intellectuelle

<. Le prestataire cède, sans contrepartie financière supplémentaire au(x) prix proposé(s) dans son offre, de façon intégrale, définitive et exclusive à Enabel l'ensemble des droits d'auteur ou de propriété industrielle qu'il a créé ou va créer dans le cadre de la relation contractuelle. Cette cession aura lieu au moment de la réception des œuvres protégées par le droit d'auteur.

<. Le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle nés, mis au point ou utilisés à l'occasion de l'exécution du marché.

<. Lorsque le pouvoir adjudicateur n'acquiert pas les droits de propriété intellectuelle, il obtient une licence d'exploitation des résultats protégés par le droit de la propriété intellectuelle pour les modes d'exploitation mentionnés dans les documents du marché.

< Lorsque l'objet des services consiste en la création, la fabrication ou le développement de dessins et modèles, de signes distinctifs, le pouvoir adjudicateur en acquiert la propriété intellectuelle, ainsi que le droit de les déposer, de les faire enregistrer et de les faire protéger.

<. Lorsque l'objet des services consiste en la création d'un site internet, le pouvoir adjudicateur acquiert également le droit d'enregistrer et de protéger le nom de domaine créé à cette occasion, sauf disposition contraire dans les documents du marché.

Le prestataire de services doit défendre le Pouvoir Adjudicateur contre tout recours de tiers pour violation des droits de propriété intellectuelle afférents aux biens ou services fournis.

Le prestataire de services doit, sans limitation de montant, prendre à son compte tous les paiements de dommages et intérêts, frais et dépenses qui en découlent et qui seraient mis à charge du Pouvoir Adjudicateur au terme d'une décision judiciaire rendue sur un tel recours, pour autant que le prestataire de services ait un droit de regard sur les moyens de défense ainsi que sur les négociations entreprises en vue d'un règlement amiable.

4.9 Obligation de confidentialité

Le prestataire de services et ses collaborateurs sont liés par un devoir de réserve concernant les informations dont ils ont connaissance lors de l'exécution de ce marché. Ces informations ne peuvent en aucun cas être communiquées à des tiers sans l'autorisation écrite du pouvoir adjudicateur. L'adjudicataire peut toutefois faire mention de ce marché en tant que référence, à condition qu'il en indique l'état avec véracité (ex. 'en exécution'), et pour autant que le pouvoir adjudicateur n'ait pas retiré cette autorisation pour cause de mauvaise exécution du marché.

Toute information de nature commerciale, organisationnelle et/ou technique (toutes les données, y compris, et ce sans limitation, les mots de passe, documents, schémas, plans,

prototypes, chiffres) dont le prestataire de services prend connaissance dans le cadre du présent marché reste la propriété du Pouvoir Adjudicateur.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation GDPR est d'application.

4.10 Clauses déontologiques

Conformément à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels et la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption, les plaintes liées à des questions d'intégrité (fraude, corruption, exploitation ou abus sexuel ...) doivent être adressées au bureau d'intégrité via l'adresse mail integrity@enabel.be.

Tout manquement à se conformer à une disposition d'une des politiques éthiques Enabel (<https://www.enabel.be/fr/qui-sommes-nous/integrite>) peut aboutir à la résiliation du présent contrat et à l'exclusion du prestataire de services de la participation à d'autres marchés publics pour Enabel.

4.11 Gestion des plaintes et tribunaux compétents

Le droit belge est seul applicable au présent marché.

Les parties s'engagent à remplir de bonne foi leurs engagements en vue d'assurer la bonne fin du marché.

En cas de litige ou de divergence d'opinion entre le pouvoir adjudicateur et le prestataire de services, les parties se concerteront pour trouver une solution. Si nécessaire, le prestataire de services peut demander une médiation à l'adresse email complaints@enabel.be cfr. <https://www.enabel.be/fr/content/gestion-des-plaintes>.

Toute contestation relative aux commandes et aux présentes conditions contractuelles relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles.

5 Formulaires d'offres à signer par le soumissionnaire

5.1 Fiche d'identification

5.1.1 Personne physique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:412289af-39d0-4646-b070-5cfed3760aed>

| | | |
|--|---|-------|
| I. DONNÉES PERSONNELLES | | |
| NOM(S) DE FAMILLE ¹ | | |
| PRÉNOM(S) | | |
| DATE DE NAISSANCE | | |
| JJ MM AAAA | | |
| LIEU DE NAISSANCE (VILLE, VILLAGE) | PAYS DE NAISSANCE | |
| TYPE DE DOCUMENT D'IDENTITÉ | | |
| CARTE D'IDENTITÉ PASSEPORT PERMIS DE CONDUIRE ² AUTRE ³ | | |
| PAYS ÉMETTEUR | | |
| NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ | | |
| NUMÉRO D'IDENTIFICATION PERSONNEL ⁴ | | |
| ADRESSE PRIVÉE PERMANENTE | | |
| CODE POSTAL | BOITE POSTALE | VILLE |
| RÉGION ⁵ | PAYS | |
| TÉLÉPHONE PRIVÉ | | |
| COURRIEL PRIVÉ | | |
| II. DONNÉES COMMERCIALES | | |
| Si OUI, veuillez fournir vos données commerciales et joindre des copies des justificatifs officiels. | | |
| Vous dirigez votre propre entreprise sans personnalité juridique distincte (vous êtes entrepreneur individuel, indépendant, etc.) et en tant que tel, vous fournissez des services à la Commission ou à d'autres institutions, agences et organes de l'UE? | NOM DE L'ENTREPRISE (le cas échéant) | |
| OUI NON | NUMÉRO DE TVA | |
| | NUMÉRO D'ENREGISTREMENT | |
| | LIEU DE L'ENREGISTREMENT | |
| | VILLE | |
| | PAYS | |
| DATE | SIGNATURE | |

¹ Comme indiqué sur le document officiel.

² Accepté uniquement pour la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la Finlande, la Norvège, l'Islande, le Canada, les États-Unis et l'Australie.

³ A défaut des autres documents d'identités: titre de séjour ou passeport diplomatique.

⁴ Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

⁵ Indiquer la région, l'état ou la province uniquement pour les pays non membres de l'UE, à l'exclusion des pays de l'AELE et des pays candidats.

5.1.2 Entité de droit privé/public ayant une forme juridique

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:3b918624-1fb2-4708-9199-e591dcdfe19b>

| | | | | |
|---|--------------------------|------------------------|--------------|------------|
| NOM OFFICIEL⁶ | | | | |
| NOM COMMERCIAL (si différent) | | | | |
| ABRÉVIATION | | | | |
| FORME JURIDIQUE | | | | |
| TYPE | A BUT LUCRATIF | | | |
| D'ORGANISATION | SANS BUT LUCRATIF | ONG⁷ | OUI | NON |
| NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL⁸ | | | | |
| NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE (le cas échéant) | | | | |
| LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL | VILLE | PAYS | | |
| DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL | JJ | MM | AAAA | |
| NUMÉRO DE TVA | | | | |
| ADRESSE DU SIEGE SOCIAL | | | | |
| CODE POSTAL | BOITE POSTALE | | VILLE | |
| PAYS | TÉLÉPHONE | | | |
| COURRIEL | | | | |
| DATE | CACHET | | | |
| SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ | | | | |

⁶ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

⁷ ONG = Organisation non gouvernementale, à remplir pour les organisations sans but lucratif.

⁸ Le numéro d'enregistrement au registre national des entreprises. Voir le tableau des dénominations correspondantes par pays.

5.1.3 Entité de droit public⁹

Pour remplir la fiche, veuillez cliquer ici :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:c52ab6a5-6134-4fed-9596-107f7daf6f1b>

| | | | |
|--|----------------------|--------------|-------------|
| NOM OFFICIEL¹⁰ | | | |
| ABRÉVIATION | | | |
| NUMÉRO DE REGISTRE PRINCIPAL¹¹ | | | |
| NUMÉRO DE REGISTRE SECONDAIRE | | | |
| (le cas échéant) | | | |
| LIEU DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL | VILLE | PAYS | |
| DATE DE L'ENREGISTREMENT PRINCIPAL | JJ | MM | AAAA |
| NUMÉRO DE TVA | | | |
| ADRESSE OFFICIELLE | | | |
| CODE POSTAL | BOITE POSTALE | VILLE | |
| PAYS | TÉLÉPHONE | | |
| COURRIEL | | | |
| DATE | CACHET | | |
| SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ | | | |

⁹ Entité de droit public DOTÉE DE LA PERSONNALITÉ JURIDIQUE: entité de droit public capable de se représenter elle-même et d'agir en son nom propre, c'est-à-dire capable d'ester en justice, d'acquiescer et de se défaire des biens, et de conclure des contrats. Ce statut juridique est confirmé par l'acte juridique officiel établissant l'entité (loi, décret, etc.).

¹⁰ Dénomination nationale et sa traduction en EN ou FR, le cas échéant.

¹¹ Numéro d'enregistrement de l'entité au registre national.

5.1.4 Sous-traitants

| Nom et forme juridique | Adresse / siège social | Objet |
|------------------------|------------------------|-------|
| | | |
| | | |
| | | |

5.2 Formulaire d'offres – prix

En déposant cette offre, le soumissionnaire s'engage à exécuter, conformément aux TDR et conditions d'exécution du présent marché COD22015-10025, et déclare explicitement accepter toutes les conditions énumérées dans la demande de prix et renoncer aux éventuelles dispositions dérogatoires comme ses propres conditions.

| PRIX ¹² | | | | |
|---|------------|----------|-----------------------------------|--------------------------------|
| Description | Unité | Quantité | Prix unitaire en dollars hors TVA | Prix total en dollars hors TVA |
| Honoraire Consultant(e) local(e) en charge d'analyse et amélioration du plan de formation, accompagnement et suivi académique de réseaux d'écoles de proximité et réseaux de crs de proximité. | Homme Jour | 25 | | |
| Montant total TVA non inclu | | | | |
| Montant total en lettres : | | | | |
| | | | | |

Certifié pour vrai et conforme,

Fait à le

¹² < Le soumissionnaire est censé avoir inclus dans ses prix < tant unitaires que < globaux tous les frais, taxes, mesures et charges quelconques inhérents à l'exécution du marché, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée. Sont notamment inclus dans les prix : Les honoraires et les per diem, les frais de logement, les frais de transport < internationaux, les frais d'assurance, les frais de sécurité, les frais de visas, les frais de communication, les frais administratifs et de secrétariat, les frais d'impression, le coût de la documentation relative aux services et éventuellement exigée par le pouvoir adjudicateur, la production et la livraison de documents ou de pièces liés à l'exécution des services, les frais de réception, tous les frais, coûts de personnel et de matériel nécessaires pour l'exécution du présent marché, la rémunération à titre de droit d'auteur, l'achat ou la location auprès de tiers de services nécessaires pour l'exécution du marché, < les frais relatifs aux droits de propriété intellectuelle.

5.3 Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion

Par la présente, je/nous, agissant en ma/notre qualité de représentant(s) légal/ légaux du soumissionnaire précité, déclare/rons que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion suivants :

1. Le soumissionnaire ni un de ses dirigeants a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une **décision judiciaire ayant force de chose jugée** pour l'une des infractions suivantes :
 - 1° participation à une **organisation criminelle**;
 - 2° **corruption**;
 - 3° **fraude**;
 - 4° infractions **terroristes**, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction;
 - 5° **blanchiment** de capitaux ou **financement du terrorisme**;
 - 6° **travail des enfants** et autres formes de traite des êtres humains ;
 - 7° occupation de ressortissants de pays tiers en **séjour illégal** ;
 - 8° création d'une société offshore .

L'exclusion sur base de ce critère vaut pour une durée de 5 ans à compter de la date du jugement (ou la fin de l'infraction pour 7°).

2. Le soumissionnaire ne satisfait pas à ses obligations relatives au **paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale**, c'est-à-dire qu'il a un retard de paiement pour un montant de plus de 3.000 €, sauf lorsque le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède à l'égard d'un pouvoir adjudicateur une ou des créances certaines, exigibles et libres de tout engagement à l'égard de tiers. Ces créances s'élèvent au moins à un montant égal à celui pour lequel il est en retard de paiement de dettes fiscales ou sociales.

3. Le soumissionnaire est en **état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire**, ou a fait l'aveu de sa faillite, ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou est dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales.

4. Le soumissionnaire ou un de ses dirigeants a commis une **faute professionnelle grave qui remet en cause son intégrité**.

Sont entre autres considérées comme faute professionnelle grave :

- a. une infraction à la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels – juin 2019 [<lien>](#) ;
 - b. une infraction à la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption – juin 2019 [<lien>](#) ;
 - c. une infraction relative à une disposition d'ordre réglementaire de la législation applicable dans le pays d'exécution des prestations relative au harcèlement sexuel au travail ;
 - d. le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration ou faux documents en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, ou a caché des informations ;
 - e. lorsque Enabel dispose d'éléments suffisamment plausibles pour conclure que le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence.
La présence du soumissionnaire sur une des listes d'exclusion Enabel en raison d'un tel acte/convention/entente est considérée comme élément suffisamment plausible.
5. lorsqu'il ne peut être remédié à un conflit d'intérêts par d'autres mesures moins intrusives;
 6. des **défaillances importantes ou persistantes** du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une **obligation essentielle** qui lui incombait dans le cadre d'un contrat antérieur passé avec Enabel ou avec un autre pouvoir public, lorsque

ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable. Sont considérées comme 'défaillances importantes' le respect des obligations applicables dans les domaines du droit environnemental, social et du travail établies par le droit de l'Union européenne, le droit national, les conventions collectives ou par les dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail. La présence du soumissionnaire sur la liste d'exclusion Enabel en raison d'une telle défaillance sert d'un tel constat.

7. Le soumissionnaire ni un de des dirigeants se trouvent sur les listes de personnes, de groupes ou d'entités soumises par les Nations-Unies, l'Union européenne et la Belgique à des sanctions financières :

Pour les Nations Unies, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-internationales-nations-unies>

Pour l'Union européenne, les listes peuvent être consultées à l'adresse suivante : <https://finances.belgium.be/fr/tresorerie/sanctions-financieres/sanctions-europ%C3%A9ennes-ue>

<https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/8442/consolidated-list-sanctions>

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/restrictive_measures-2017-01-17-clean.pdf

Pour la Belgique :

https://finances.belgium.be/fr/sur_le_spf/structure_et_services/administrations_generales/tr%C3%A9sorerie/contr%C3%B4le-des-instruments-1-2

8. <...>Si Enabel exécute un projet pour un autre bailleur de fonds ou donneur, d'autres motifs d'exclusion supplémentaires sont encore possibles.
- J'ai / nous avons pris connaissance des articles relatifs à la déontologie du présent marché public (voir 1.7.), ainsi que de la Politique de Enabel concernant l'exploitation et les abus sexuels ainsi que de la Politique de Enabel concernant la maîtrise des risques de fraude et de corruption et je / nous déclare/rons souscrire et respecter entièrement ces articles.

Date

Localisation

Signature

5.4 Documents à remettre – liste exhaustive

- Fiche d'identification
- Formulaire d'offres – prix
- Déclaration sur l'honneur – motifs d'exclusion
- Curriculum vitae
- Méthodologie de prestation
- Deux preuves des marchés similaires
- Chronogramme